

L'insertion des diplômés de master

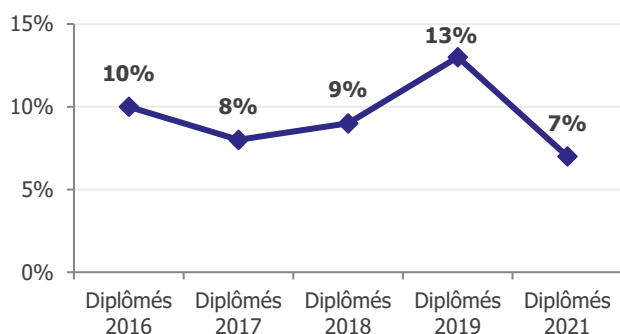
En chiffres

	Diplômés 2021
Effectif diplômés	1 168
Taux de poursuite d'études	13 %
Temps d'accès au premier emploi	2,9 mois
Accès au premier emploi en 3 mois ou moins	66 %
Salaire moyen à l'embauche	2 108 €
Situation à 18 mois :	
Taux de chômage	7 %
Taux d'emploi stable	73 %
Part des PCS cadre	77 %
Part des PCS profession intermédiaire	19 %
Salaire moyen à 18 mois	2 374 €

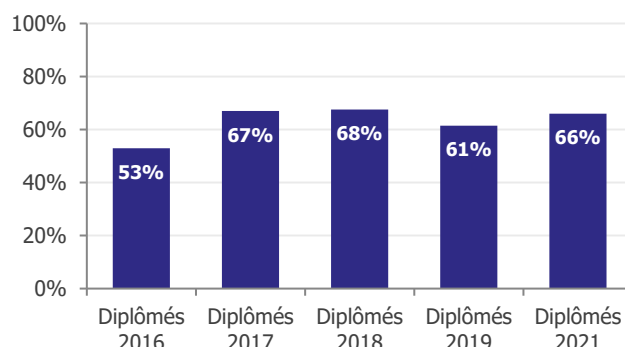
Dix-huit mois après leur master obtenu en 2021, neuf diplômés sur dix sont sur le marché de l'emploi. De plus, 8 % sont en études et une minorité est inactive.

Les diplômés 2021 connaissent des situations professionnelles similaires à celles que connaissent leurs aînés avant la crise sanitaire de 2020, tant face au chômage qu'en termes d'accès à l'emploi. En effet, peu de diplômés sont à la recherche d'un emploi dix-huit mois après l'obtention du master (7 % des actifs, soit dans la même mesure qu'à l'échelle nationale*) et ils accèdent rapidement à l'emploi après le master. Enfin, lorsqu'ils sont en emploi, la grande majorité des diplômés connaissent des situations favorables. Ainsi, les emplois à durée indéterminée sont aussi fréquents qu'avant la crise sanitaire.

Evolution du taux de chômage à 18 mois depuis 5 ans



Evolution de l'accès au premier emploi en moins de 3 mois depuis 5 ans



Définitions

Taux de poursuite d'études :

Part des diplômés inscrits dans une formation l'année suivant l'obtention du diplôme.

Temps d'accès au premier emploi :

- Durée moyenne entre l'obtention du diplôme et la date d'entrée dans le premier emploi.

- Part des diplômés accédant à l'emploi en 3 mois ou moins.

Les étudiants ayant poursuivi leurs études l'année suivant l'obtention du diplôme sont exclus du calcul.

Taux de chômage :

Part des actifs en recherche d'emploi au moment de l'enquête.

Taux d'emploi stable :

Part des emplois stables (CDI+fonctionnaire) parmi les diplômés en emploi.

Part des PCS cadre et part des PCS profession intermédiaire :

Part des emplois de niveau cadre et profession intellectuelle supérieure et profession intermédiaire parmi les diplômés en emploi. Les emplois sont classés selon la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) de l'INSEE.

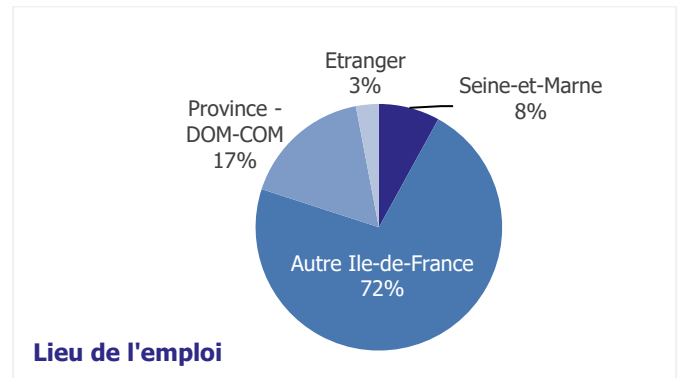
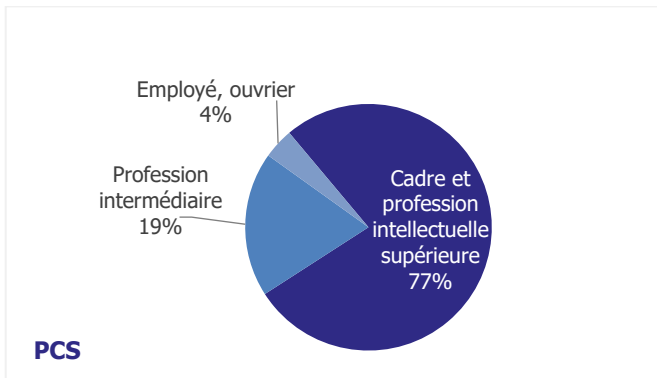
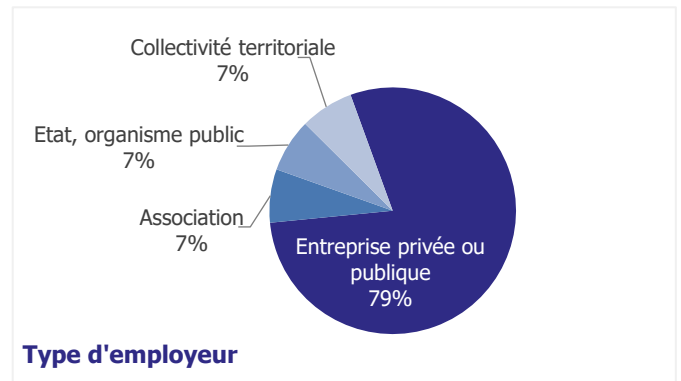
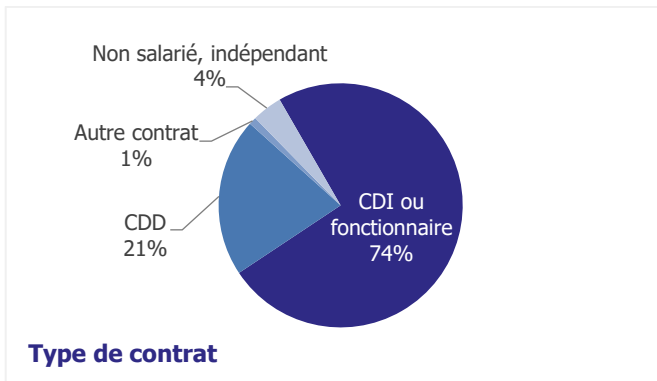
Salaire moyen à l'embauche :

Salaire net mensuel à l'embauche pour les salariés en France, à temps complet, en euros.

Salaire moyen à 18 mois :

Salaire net mensuel pour les salariés en France, à temps complet (primes éventuelles mensualisées) en euros.

L'emploi à 18 mois

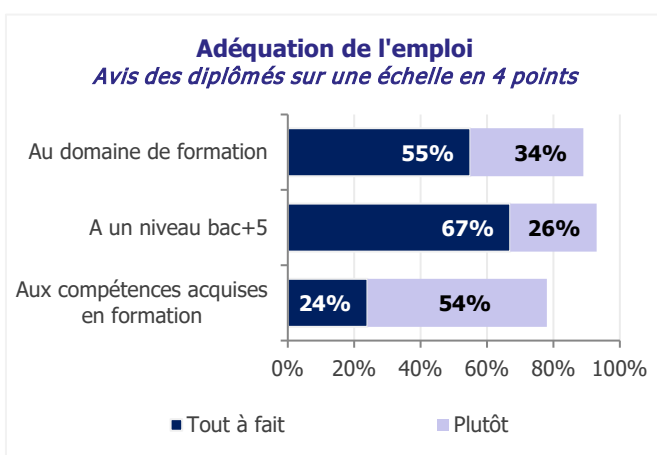


Globalement, les diplômés en emploi connaissent des conditions favorables dix-huit mois après l'obtention du master. En effet, les trois quarts occupent des emplois stables (CDI ou fonctionnaires) et une même proportion occupe des emplois qualifiés au sens de la PCS des cadres de l'INSEE. De plus, les situations précaires sont minoritaires parmi les emplois à durée déterminée (contrat d'une durée inférieure à six mois, intérim, statut d'intermittence, etc.). En définitive, elles ne représentent que 5 % des diplômés en emploi. Autre signe d'une bonne insertion, près de neuf diplômés sur dix estiment que leur emploi correspond à leur niveau d'études ainsi qu'à leur domaine de formation. En revanche, ils sont moins nombreux à estimer mettre en œuvre dans leur emploi les compétences acquises pendant le master. Et logiquement, moins les emplois occupés sont qualifiés au sens des PCS, plus les diplômés se montrent critiques quant à l'adéquation avec leur formation.

Dix-huit mois après l'obtention du master, les diplômés perçoivent en moyenne un salaire net mensuel de 2 374 euros contre 2 108 euros en moyenne à l'embauche sur leur premier emploi.

La plupart des diplômés exercent à temps complet et le plus souvent, dans le secteur privé. Néanmoins, la Fonction publique concentre 14 % des emplois et le milieu associatif, 7 %. Les emplois sont principalement localisés en Ile-de-France (80 %) puis en province, tandis que les emplois à l'étranger sont marginaux, y compris parmi les étudiants internationaux.

En Arts, lettres et langues, l'insertion professionnelle est moins aisée que dans les autres domaines : les emplois sont moins souvent stables ou qualifiés et le temps partiel n'est pas rare (12 %). D'ailleurs, dans le domaine, les diplômés estiment moins souvent que les autres que leur emploi correspond à leur niveau d'études (- 18 points). Ils sont également moins nombreux à déclarer mettre en œuvre dans leur emploi les compétences acquises en formation (- 20 points). Toutefois, pour le domaine Arts, lettres, langues, les débouchés se situent souvent dans des secteurs où les contrats sont moins pérennes et les rémunérations plus faibles (arts et spectacles, secteur public, etc.). De plus, dans le domaine, les créations d'activités ne sont pas rares (16 % contre 4 %) or, celles-ci impactent mécaniquement l'indicateur d'emploi stable. Enfin, depuis la crise sanitaire, la conjoncture économique demeure peu favorable pour les diplômés en Arts, lettres, langues, comme le démontre le taux de chômage qui reste élevé dans le domaine (18 %).



En Sciences, technologies, santé et Droit, économie, gestion, la grande majorité des diplômés occupent des emplois stables et qualifiés dix-huit mois après le master. Et la majorité d'entre eux déclarent détenir le statut cadre (respectivement 80 % et 50 %). En revanche, en Sciences humaines et sociales, les diplômés occupent moins fréquemment des emplois à durée indéterminée, bien que les contrats précaires (CDD de moins de six mois, contrat d'intérim, vacation horaire, intermittent du spectacle) soient minoritaires. Ces moins bonnes conditions d'insertion sont en partie liées au fait que les diplômés du domaine exercent souvent dans le secteur public (30 % contre 6 % pour les deux autres domaines). Or, dans ce secteur, les contrats pérennes sont moins fréquents, les rémunérations sont moins élevées et de surcroît, le statut cadre n'existe pas. D'ailleurs, l'avis des diplômés de Sciences humaines et sociales va dans le sens d'une insertion en adéquation avec leur formation : la plupart estiment que leur emploi correspond à leur domaine de formation ainsi qu'à leur niveau d'études.

Avoir fait sa deuxième année de master en apprentissage est un atout pour l'insertion professionnelle. En effet, les apprentis accèdent plus rapidement à l'emploi que les diplômés de formation initiale classique ayant réalisé un stage, notamment parce qu'ils ont plus souvent été recrutés dans leur structure d'apprentissage (40 % contre 34 %). Dix-huit mois après l'obtention du master, les apprentis occupent plus souvent des emplois stables, déclarent plus fréquemment détenir le statut cadre et perçoivent des rémunérations plus élevées que les non apprentis pendant le master. Une des pistes explicatives réside peut-être dans le fait que les apprentis recrutés dans leur entreprise de formation ont plus souvent signé un premier contrat à durée indéterminée que les stagiaires (63 % contre 47 %). En revanche, les emplois des apprentis relèvent moins souvent de la PCS des cadres mais, quand ils le sont, les apprentis détiennent plus fréquemment le statut cadre que les stagiaires de formation initiale classique.

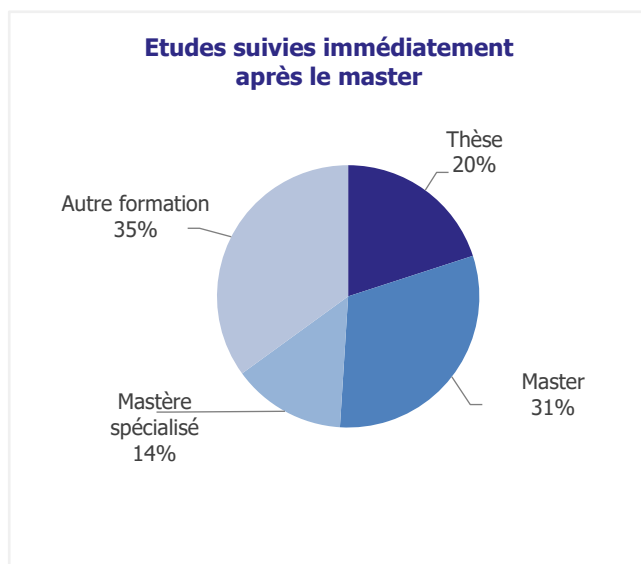
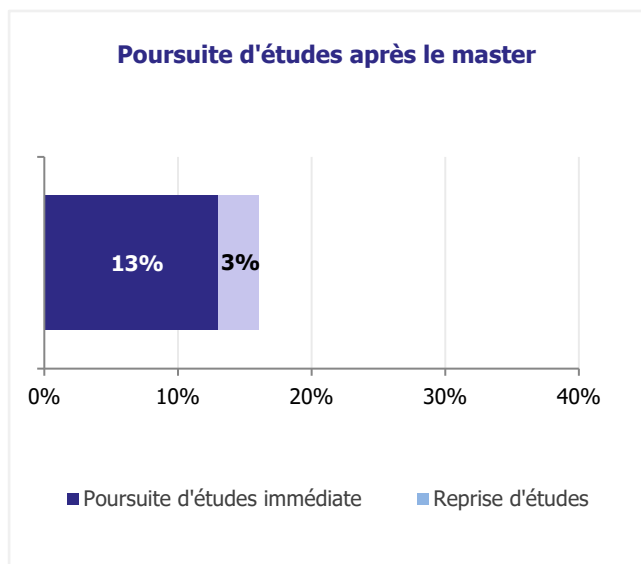
Insertion selon le domaine de formation

	Arts, lettres, langues	Droit, économie, gestion	Sciences humaines et sociales	Sciences, technologies, santé
Effectifs diplômés	95	299	404	370
Taux de poursuite d'études	14 %	11 %	11 %	18 %
Temps d'accès au premier emploi	2,6 mois	2,4 mois	3,2 mois	3,1 mois
Accès au premier emploi en 3 mois ou moins	68 %	72 %	64 %	63 %
Salaire moyen à l'embauche	1 755 €	2 153 €	1 984 €	2 262 €
Situation à 18 mois :				
Taux de chômage	18 %	5 %	8 %	5 %
Taux d'emploi stable	55 %	82 %	56 %	88 %
Part des PCS cadre	33 %	70 %	79 %	89 %
Part des PCS profession intermédiaire	55 %	24 %	18 %	9 %
Salaire moyen à 18 mois	2 075 €	2 420 €	2 290 €	2 469 €

Insertion selon le régime d'inscription en master

	Diplômés en apprentissage	Diplômés en formation initiale classique ayant réalisé un stage
Effectifs répondants	409	423
Taux de poursuite d'études	7 %	17 %
Temps d'accès au premier emploi	2,6 mois	3,1 mois
Accès au premier emploi en 3 mois ou moins	71 %	62 %
Salaire moyen à l'embauche	2 189 €	2 043 €
Situation à 18 mois :		
Taux de chômage	5 %	8 %
Taux d'emploi stable	78 %	71 %
Part des PCS cadre	75 %	83 %
Part des PCS profession intermédiaire	23 %	13 %
Salaire moyen à 18 mois	2 460 €	2 319 €

Les études après le master



Après l'obtention du master, 13 % des diplômés s'inscrivent immédiatement dans une formation. En Sciences, technologies, santé, les diplômés poursuivent un peu plus souvent leurs études que dans les autres domaines (18 %).

Parmi les poursuivants, près d'un tiers s'inscrivent de nouveau en master - le plus souvent en deuxième année -, contre un cinquième en thèse. Les poursuivants en thèse se réinscrivent plus fréquemment à l'Université Gustave Eiffel que les poursuivants en master (62 % contre 29 %). Un peu plus du tiers des diplômés prolongeant leurs études s'orientent vers d'autres formations, le plus souvent, à un niveau inférieur au master, 14 % choisissent quant à eux un mastère spécialisé. Les diplômés de Sciences, technologies, santé sont les plus nombreux à poursuivre en thèse (38 %) tandis que ceux de Sciences humaines et sociales s'inscrivent fréquemment dans un nouveau master (39 %). Quant aux diplômés de Droit, économie, gestion, ils sont nombreux à poursuivre dans des formations non universitaires (formations d'écoles spécialisées en comptabilité, marketing, etc.).

Les trois quarts des diplômés inscrits dans une formation immédiatement après le master ont validé leur année d'études. Et la moitié des diplômés ayant poursuivi leurs études ont validé un diplôme de niveau équivalent ou supérieur au master l'année suivante.

Quelques étudiants ont repris leurs études après une interruption (3 %). En définitive, 16 % ont prolongé leur parcours de formation après le diplôme et 8 % sont en études dix-huit mois après l'obtention du master (thèse, formation d'écoles spécialisées, etc.).

** INSEE, Enquête emploi 2022.*

Source et méthodologie

Source :

Enquête téléphonique et électronique, 18 mois après l'obtention du diplôme.

Champ :

Diplômés de master en 2021 (hors formation continue), soit 1 168 diplômés.

Taux de réponse :

78 % pour l'ensemble des diplômés.

Méthodologie :

L'insertion est évaluée pour les diplômés n'ayant pas obtenu d'autres diplômes, soit 861 diplômés.

Définitions

Taux de poursuite d'études :

Part des diplômés inscrits dans une formation l'année suivant l'obtention du diplôme.

Taux de reprise d'études :

Part des diplômés inscrits dans une formation après une année d'interruption.